

portant validation de la convention avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie  
pour le festival d'arts numériques

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant  
délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le projet de convention avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Considérant le projet de Festival d' Arts Numérique organisé par l' Intercom Bernay Terres  
de Normandie au sein, de l' abbatale et son parvis, du théâtre le Piaf et son parvis, de  
la médiathèque, du musée des Beaux-Arts de Bernay, de la salle capitulaire, des salles Jules  
Ferry 1 et 2 et de la salle des fêtes et autres espaces jugés nécessaires,

Considérant la mise à disposition des lieux à titre gracieux

**DECIDE :**

De valider la convention avec l' Intercom Bernay Terres de Normandie, pour réaliser un  
Festival d' Arts Numériques au sein de l' abbatale et son parvis, du théâtre le Piaf et son  
parvis, de la médiathèque, du musée des Beaux-Arts de Bernay, de la salle capitulaire, des  
salles Jules Ferry 1 et 2 et de la salle des fêtes dont les locaux seront mis à disposition  
à titre gracieux

A Bernay, le 24 février 2022